



communiqué

Date Le 8 mai 1989
Pour publication

N^o 104

GESTE HUMANITAIRE DU CANADA À L'OCCASION DE LA JOURNÉE MONDIALE DE LA CROIX-ROUGE

Le gouvernement du Canada a fait connaître aujourd'hui le geste humanitaire qu'il a fait à l'occasion de la journée mondiale de la Croix-Rouge. Des pays du monde entier feront un geste similaire en cette journée qui marque le 125^e anniversaire de fondation du mouvement international de la Croix-Rouge.

Par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international, le gouvernement du Canada a apporté à la Croix-Rouge canadienne une contribution de 150 000 \$ pour l'envoi d'une équipe médicale de cinq personnes au Pakistan. L'équipe canadienne fournira aux hôpitaux de campagne du Comité international de la Croix-Rouge une aide médicale et chirurgicale dont ont cruellement besoin les Afghans au Pakistan.

D'autre part, le Gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Communications, a autorisé la Croix-Rouge canadienne à installer et à exploiter au Canada une station radio pour la transmission et la réception de messages d'urgence. Une fois en service, cette station fera partie du réseau international autonome de télécommunications mis en place par la Croix-Rouge internationale pour faciliter les opérations mondiales de secours.

Enfin, le gouvernement a annoncé qu'il déposera bientôt au Parlement un projet de loi qui permettrait au Canada de ratifier les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949, deux importants instruments humanitaires qui assurent aux civils et aux militaires une plus grande protection en temps de conflit armé.

.../2